

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2017**Présidence : M. Danilo Perotti, Président**

Le Président ouvre la séance avec la présence de 26 conseillers, 2 personnes se sont excusées. Quatre membres de la Municipalité sont présents. M. Claude Goy nous rejoindra d'ici quelques minutes.

M. D. Perotti lit le courrier de remerciement du don de fin d'année 2016 de l'Atelier Imagine.

Le précédent procès-verbal de la séance du 20 avril 2017 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est suivi tel qu'annoncé.

1 – Préavis 2017-04 et Rapport de la commission de Gestion sur les comptes 2016 et le rapport de l'organe de révision

Le rapport est lu par M. Cyril Magnenat

M. Michel Ortega demande quels genres de baux ont été signés pour l'Hôtel des Trois Cœurs et la Dent car les frais d'entretien pourraient, selon ces renseignements, être diminués selon le type de bail. M. Guy Reymond répond qu'il s'agit de baux commerciaux.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions du rapport, soit :

- D'accepter le bénéfice de l'exercice 2016 de CHF 104'528.44
- D'accepter la gestion de l'exercice 2016
- De donner décharge à la commission de son mandat

Sont acceptées par le Conseil à l'unanimité.

2 – Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2017-01 relatif à la « Fusion ORPC »

Mme C. Paccaud lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions du rapport, soit :

- D'adopter les statuts et adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois
- D'autoriser la Municipalité à dissoudre l'Association de communes du district d'Orbe, de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district Jura-Nord vaudois
- La commission propose de nommer M. Claude Goy, municipal, comme délégué et M. Alexandre Tharin comme suppléant au Conseil intercommunal de l'Association
- De relever la commission de son mandat

Sont acceptées par le Conseil à l'unanimité.

3 - Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2017-02 relatif aux « Aménagements et réfections du chalet de la Busine »

La Municipalité retire le préavis 2017-02 et propose le préavis 2017-02 bis. M. Guy Reymond explique que le montant demandé a augmenté et des modifications aux aménagements en eau sont prévues. La commission a déjà analysé le préavis 2017-02 bis.

M. Patrick Reymond lit le rapport.

M. Michael Roch demande si ce projet et celui de la Posogne pourraient précéder le futur projet pour la Dent-de-Vaulion. M. Guy Reymond répond qu'il est confiant et qu'il ne pense pas que la rénovation de la Dent-de-Vaulion pourrait pâtir des décisions de ce soir.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions du rapport, soit :

- d'autoriser la Municipalité à réaliser ces projets d'aménagements et réfections dans le chalet et pour

les infrastructures d'alpage de la Busine.

- d'accorder à la Municipalité une enveloppe financière de CHF 320'000.00 dont le financement peut être assuré de la manière suivante :
 1. Subvention du service des Améliorations Foncières pour un montant approximatif de CHF 120'000.00 (35% à 40% du montant)
 2. Emprunt auprès du Crédit agricole et/ou d'un établissement bancaire de la place.
 3. Travail et/ou investissement propre de l'exploitant.
 4. Soutien financier éventuel par des organisations d'aides en région de montagne.
- de porter cet investissement au bilan "Patrimoine financier" - compte 9123"
- de relever la Commission de son mandat.

Sont acceptées par la Conseil à l'unanimité

3 - Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 2017-03 relatif aux « Aménagements et réfections du chalet de la Posogne »

La Municipalité retire le préavis 2017-03 et propose le préavis 2017-03 bis. M. Guy Reymond explique que le montant demandé a augmenté et des modifications aux aménagements en eau sont prévues. La commission a déjà analysé le préavis 2017-03 bis.

M. Patrick Reymond lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions du rapport, soit :

- d'autoriser la Municipalité à réaliser ces projets d'aménagements et réfections dans le chalet et pour les infrastructures d'alpage de la Posogne.
- d'accorder à la Municipalité une enveloppe financière de CHF 330'000.00 dont le financement peut être assuré de la manière suivante :
 5. Subvention du service des Améliorations Foncières pour un montant approximatif de CHF 125'000.00 (35% à 40% du montant)
 6. Emprunt auprès du Crédit agricole et/ou d'un établissement bancaire de la place.
 7. Travail et/ou investissement propre de l'exploitant.
 8. Soutien financier éventuel par des organisations d'aides en région de montagne.
- de porter cet investissement au bilan "Patrimoine financier" - compte 9123"
- de relever la Commission de son mandat.

Sont acceptées par la Conseil par 25 voix pour et une abstention.

5 – Préavis municipal 2017-05 relatif à « l'Arrêtée d'imposition 2018-2019 »

M. Claude Languetin lit le préavis.

La parole n'étant pas demandée, le bureau propose que la commission de gestion 2017-2018 étudie ce préavis, à savoir :

Magenat Philippe, Président
Goy Audrey
Bally Philippe
Lorenzini Yan
Moffrand Dany

La proposition est approuvée à l'unanimité.

6 – Communications de la Municipalité et divers

M. Bernard Martignier informe que l'appareil UV au puits du Nozenet donne entière satisfaction. Et quelques travaux ont été réalisés sur des conduites EU endommagées par les années.

M. Claude Goy remercie pour le vote pour la fusion ORPC et informe que le revêtement final de la route sera fait le 14 juin prochain. Merci de vous conformer aux instructions reçues.

Une barrière a été posée vers le stand pour sécuriser le ruisseau.

M. Patrick Reymond demande si du reflashage est prévu en particulier vers les Maisons-Doubles. M. C. Goy répond que chaque année le reflashage est fait et que le secteur Maisons-Doubles sera pris en compte.

Mme Madeleine Guyon informe que le souci avec l'hypromat sera résolu prochainement et une plonge fixe

avec étagères a été installée à la cantine avec un petit chauffe-eau électrique.

Mme C. Paccaud, en tant que Présidente des Stés locales, remercie Mme M. Guyon pour cette nouvelle installation à la cantine qui donne entière satisfaction.

Mme C. Paccaud demande qui paie les travaux de nettoyage de la ventilation de l'Hôtel des Trois Cœurs ? Mme M. Guyon répond que les travaux ont été commandés par la Municipalité mais ces derniers seront refacturés à M. Alberto Tejo.

M. Guy Raymond indique que les toilettes sèches au refuge sont en fonction. Coût de cette installation CHF 7'800.00. La Municipalité a donc décidé d'augmenter le prix de location dès le 1^{er} juin 2017, soit CHF 50.00 pour les habitants de la Commune et CHF 60.00 pour les extérieurs.

Concernant le projet de rénovation de la Dent-de-Vaulion, deux variantes sont présentées à la Municipalité qui doit se décider pour avoir les chiffres plus précis.

Le Triage des Auges est en discussion avec le Triage du Nozon pour un regroupement. Les statuts ont été élaborés et les Municipalités ont jusqu'à mi-juillet pour se prononcer.

La Commune de Vallorbe a demandé l'autorisation de poser un panneau didactique au sommet de la Dent concernant ces forêts. La Municipalité a accepté cette demande.

M. Claude Languetin informe la Municipalité a pris la décision de ne pas entrer en matière avec la proposition de VAL TV pour un partenariat, reportages, etc.. pour un coût d'env. CHF 12'000.00 par année. Pour information, la commune de Ballaigues a également renoncé à cette proposition.

Les projets éoliens avancent gentiment pour celui de « Sur Grati » et piétine pour celui du « Mollendruz » à cause des mesures de compensations.

Il donne également la parole à Philippe Bally pour des nouvelles sur le projet de magasin-agence postale à la laiterie. Les travaux de construction commenceront cet été.

Mme Fabienne Perotti, en tant que déléguée à l'ASCOVaBaNo, donne des informations sur les écoles : Au 31 décembre 2016, le groupement comptait 846 élèves, dont 58 de Vaulion. Le coût des écoles est de CHF 356.10/habitant ou CHF 3'087.60/élèves. Les transports ont coûté CHF 756'699.00 en 2016.

M. D. Perotti félicite la Municipalité pour ses excellents résultats au Tir des Municipalité.

Les prochaines séances du Conseil communal sont prévues pour le 12 octobre et le 14 décembre 2017.

7 –Élections statutaires

Élection du Président

M. Danilo Perotti se représente. Pas d'autre candidat. Est élu Président du Conseil communal, à l'unanimité, par main levée, M. Danilo Perotti.

Élection du Vice-Président

M. D. Perotti présente M. Yan Lorenzini. Pas d'autre candidat. Est élu Vice-Président du Conseil communal, à l'unanimité, par main levée, M. Yan Lorenzini.

Élection des scrutateurs

M. D. Perotti propose que les vices-scrutateurs de l'année écoulée deviennent scrutateurs à leur tour. Pas d'autre candidature. Sont élus scrutateurs, à l'unanimité par applaudissement, MM. Patrick Fuchs et Vincent Müller.

Élection des vices-scrutateurs

M. Michael Roch propose Audrey Goy et M. Baise Guignard propose Simon Suter. Sont élus vices-scrutateurs, à l'unanimité par applaudissement, Mme Audrey Goy et M. Simon Suter.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h10.

Le Président
D. Perotti

La Secrétaire
V. Meyer